

Correspondant pour la compétition Jules et Raymond Lançon

Mr BOISSON Bruno
bruno.boisson@orange.fr

06.81.64.67.63

COMPÉTITION Jules et Raymond LANÇON
Règlement Finale 2026

1 Généralités :

- 1 Tir à 10 mètres, debout.
- 2 Carabine à air comprimé ou au CO2 , plombs de 4,5 mm
 - Cartons UFOLEP - 30 coups Durée du match 45 mn , essais compris illimités en début de match
- 3 Pistolet à air comprimé ou au CO2, plombs de 4,5 mm
 - Cartons ISSF - 30 coups Durée du match 45mn, essais compris illimités en début de match
- 4 Arbalète Field match (ou loisir) suivant nouveau règlement Ufolep pour le poids.
 - 30 coups en 10 volées de 3 flèches en 2 mn 30 avec essais de 2 volées de 3 flèches de 3 mn 30

2 Les différents groupes

- A : Carabine sans appui pour les tireurs nés en 2012 et avant
- B : Carabine avec tir sur potence modulable pour les tireurs nés en 2013 et 2014*
- C : Carabine avec tir sur potence fixe pour les tireurs nés en 2015 et après *
- D : Pistolet sans appui pour les tireurs nés en 2012 et avant
- E : Pistolet avec tir sur potence modulable pour les tireurs nés en 2013 et 2014 *
- F : Pistolet avec tir sur potence fixe pour les tireurs nés en 2015 et après *
- G : Arbalète pour les tireurs nés en 2012 et avant.
- M : Carabine séniors sur appui
- N : Pistolet séniors sur appui

- Un jeune tireur né en 2013 peut choisir (avec un certificat médical de simple surclassement) de tirer dans les groupes A et D mais il ne pourra pas participer dans sa catégorie d'âge (B).
- Un jeune tireur né en 2013 et après peut décider de tirer dans sa propre catégorie sans utiliser l'aide de la potence.
- Un jeune né en 2015 et après peut décider de tirer en utilisant l'aide la potence modulable.

* : Ces choix doivent être signalés sur les listes d'engagement et maintenus tout au long de la compétition)

3 Les divisions dans les groupes A, D et G :

3.1 Dans les groupes A, D et G, pour les engagements avant les tirs de cette saison , les tireurs sont répartis dans les différentes divisions suivant les scores réalisés lors des championnats précédents à cette compétition : régional hiver, départemental hiver et finale Lançon 2025 si effectuée. En cas de non tir sur la dernière finale , les deux derniers tirs (dép. et rég.) seront pris en compte et il faudra un tir en club. Le tireur devra donc effectuer 1 ou 2 ou 3 tirs en club suivant le besoin.

3.2 : Les nouveaux tireurs des groupes A , D et G. seront intégrés suivant leur moyenne dans les différentes divisions après leurs 2 ou 3 tirs qualificatifs tirés d'octobre 2025 à janvier 2026.

3.3 bis : Les tireurs séniors sur appui sont dispensés de tirs préalables

3.3 : Dans le groupe A , les tireurs seront répartis en X divisions : A1, A2 ...AX

3.4 : Dans le groupe D , les tireurs seront répartis en X divisions : D1,D2,D3 ...

3.5 : Dans le groupe G , les tireurs seront répartis en X divisions : G1, G2 ...

3.6 : Dans les groupes B , C , E, F, M et N : une seule division.

3.7 : Tous les tireurs seront classés pour cette finale dans les différentes divisions A, D et G suivant la moyenne de leurs 2 ou 3 tirs qualificatifs pris en compte.

3.8 : Le classement se fera sur le seul tir de cette finale et servira pour les engagements de la saison suivante.

4 Engagements :

4.1 : Envoi des listes par mail à Bruno BOISSON

le chèque de règlement libellé CSD TIR UFOLEP 62 par courrier à Christophe DELATTRE

5 Déroulement :

5.1 Si besoin, les tirs de qualifications seront faits en club. Si cela est possible, en regroupant des clubs.

5.2 Les tireurs n'ayant pas fait ces 2 tirs minimum ne pourront participer à cette finale .

5.3 Le feuille d'engagement comportera les résultats de tirs à inscrire.

5.4 La CSD définira les modalités d'arbitrage en fonction des engagements.

Rappel : les 2 tirs devront être faits avant l'engagement (date limite retour aux responsables 25 janvier 2026)

5.5 La répartition des divisions (d'après les moyennes et du nombre d'engagés) sera ensuite envoyée à tous les clubs pour qu'ils composent leurs équipes.

5.6 Composition des équipes pour les groupes A, D et G : - Equipes de 3 tireurs par division. Les tireurs non incorporés en équipes participeront à la finale en individuel. - Pour compléter une équipe, on pourra faire monter un ou deux tireurs d'une division inférieure (ces tireurs resteront classés en individuel dans leur division) - En cas de défaillance, une équipe pourra être modifiée le jour de la finale en indiquant ces modifications avant le début de la compétition.

5.7 Pour les groupes B , C , E et F ,la composition des équipes est libre. Les jeunes non incorporés en équipe seront classés en individuel. En cas de défaillance, une équipe pourra être modifiée le jour de la finale en indiquant ces modifications avant le début de la compétition.

6 . Finale départementale :

6.1 Elle aura lieu à Noyelles Sous lens les 7 et 8 février 2025 pour tous. (suivant le nombre des inscriptions, une ou des séries pourront être organisées le vendredi 31 janvier

6.2 Les clubs recevront les plannings en temps utile.

6.3 Les classements individuels et par équipe de la finale se feront uniquement sur le tir de la finale

Nous vous remercions pour votre lecture de ce règlement .

Le responsable compétitions,

Bruno BOISSON